

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
164.85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Annulation du droit de chasse de l'association Escapade 13 sur le Parc
départemental de l'Arbois.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la chasse et à la pêche, aux domaines départementaux et espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 64 du 19 juillet 1991, la Commission permanente a approuvé la signature de la convention de droit de chasse avec l'association Escapade 13.

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation du Parc départemental de l'Arbois d'une part, et de la nécessité de protéger la flore et la faune du secteur du Grand Torrent d'autre part, la configuration du territoire de chasse alloué à l'association ne permet plus la pratique de l'art cynégétique dans de bonnes conditions de sécurité, tant pour le public que pour ses adhérents.

Ainsi, la section de chasse a recherché un nouveau terrain et bénéficie depuis janvier 2019 d'une nouvelle convention avec une chasse privée sur la commune de Cuges-les-Pins.

Par conséquent, il convient d'annuler la convention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL